

Le projet éolien de Vanosc (07) de cinq aérogénérateurs est développé par Electricité du Portugal Renewable. (EDPR). Il est situé aux alentours du lieu dit Célarier, en limite des communes de Riotord (43), de Burdignes (42) et du PNR du Pilat, sur une crête boisée à 1300 mètres d'altitude. Un mat de mesures d'environ 100 mètres de haut a été installé pendant trois mois environ. Il a été démonté à ce jour.



Impacts visuels Le balisage nocturne du mat a permis de constater que les aérogénérateurs seraient en visibilité directe sur la commune de Riotord (43) : village de Clavas (à 1 600 m) où est implanté une église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historique, habitations des Enclozes (à 1100 m), habitations de Couchoux (à 1500 m). Sur la commune de St Julien Molhesabate (43) : habitations de la Grange Haute (à 1700 mètres). Sur la commune de Vanosc les lieu-dit suivants seraient en visibilité directe : Pochon (à 1500m), Métrosc (à 1500m) et Les Fangeas (à 1500m)

Nuisances sonores attendues L'étude sonore a été confiée au cabinet Delhom acoustique. En s'appuyant sur les résultats de l'étude acoustique du projet éolien de Saint Sauveur-Burdignes qui jouxte au Nord-Est le projet de Vanosc, il est à craindre que par vent du sud les sites en visibilité directe de la commune de Riotord (environ 60 habitants au total) soient soumis à des dépassement des niveaux sonores réglementaires.

Enjeux pour la ressource en eau une étude hydrogéologique a été confiée par le développeur éolien au Cabinet Génie Géologique de Saint Etienne. Ce cabinet s'est manifesté auprès de certains propriétaires d'habitations des communes de Riotord (Les Enclozes, Couchoux, Clavas) de Saint Julien Molhesabate (Moulin de Fontfrède), de Saint Sauveur en Rue (Les Essalles, La grange de Vidal). Le massif de Taillard est décrit comme un château d'eau (captages publics et sources privées) pour les quatre villages de son piémont Saint Sauveur en Rue, Burdignes, Vanosc, Riotord. De plus les implantations éoliennes seraient en tête du bassin versant de la rivière Clavarine affluent du Lignon. L'étude d'impact et les réserves du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique du projet éolien de Saint Sauveur-Burdignes en 2017 ont confirmé la vulnérabilité de ce massif pour la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Biodiversité le site prévu pour le projet éolien de Vanosc se situe en forêt mature d'altitude ou comme sur l'ensemble du massif de Taillard sont présentes une avifaune protégée (chouette de Tengmalm, milan royal, chevechette d'Europe, etc.) et d'importantes populations de chiroptères.

A ce jour, aucune action d'information publique n'a été organisée sur le projet éolien Vanosc par le conseil municipal ou par le développeur.